



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC
COMITE REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE



LA COMPAGNIE DES
ARCHERS DE LA TRÉMOÏLE- THOUARS (79)
<http://archersdelatremoille.free.fr>

La Compagnie des Archers de la Trémoille a le plaisir de vous inviter à participer à leur compétition de tir en salle, sélective pour le championnat Régional et le championnat de France le :

Samedi 11 et Dimanche 12 Novembre 2017

(56 places disponibles par départ)

LIEU : Gymnase de SAINT VARENT (39, Avenue des Platanes) Parcours fléché.

ARBITRE : Le samedi - Christophe TISSEROND et Tony DAHAIS
Le dimanche - Claudine COUSSOT et Claude BICHOT

DISTANCE DE TIR : 2 x 18 mètres (4 départs) sans finales

↪ Blasons par catégorie suivant règlement sportif en vigueur. Pour les arcs classiques, cadets, juniors, seniors, vétérans et super vétérans, ainsi que pour les arcs nus, catégorie scratch : blasons de 40 cm ou trispots sur demande lors de l'inscription.

↪ Entraînement à la distance sur blason

Horaires	Départ 1 Samedi Après- midi	Départ 2 Samedi soir	Départ 3 Dimanche matin	Départ 4 Dimanche après- midi
Greffe	13 h 00	17 h 30	8 h 30	13 h 00
Entraînement à la distance (30 minutes)	13 h 30	18 h 00	9 h 00	13 h 30
Contrôle du matériel	Pendant l'entraînement			
Début des tirs	14 h 00	18 h 30	9 h 30	14 h 00

↪ En une seule vague AB si le nombre d'inscrits est inférieur à 28 ou 2 vagues AB/CD s'il est supérieur à 28.

↪ Proclamation des résultats le dimanche vers 17 heures 30 suivie d'un vin d'honneur

ENGAGEMENT :

	1 tir	2 tirs	3 tirs	4 tirs
↪ Licence Adulte	8,00 Euros	14,00 Euros	18,00 Euros	24,00 Euros
↪ Licence Jeune	6,00 Euros	10,00 Euros	14,00 Euros	18,00 Euros

RECOMPENSES :

↪ Aux 3 premiers de chaque catégorie.

QUELQUES INFORMATIONS :

↪ Tenue blanche ou de club exigée.

↪ Chaussures de sport obligatoires dans le gymnase. **Animaux interdits**

↪ Licence **compétition**2018 et certificat médical (si non sur la licence) réclamés à l'inscription au greffe.

- Lors du passage au greffe l'un des justificatifs suivants peut être demandé, dès lors il conviendra que l'archer soit en mesure de présenter l'un d'eux:
 - ✓ présentation d'une « attestation de licence » papier avec photo.
 - ✓ présentation d'une « attestation de licence dématérialisée avec photo » sur un support informatique : type Smartphone ou tablette.
 - ✓ communication du n° de licence (ou nom, prénom) avec justificatif officiel d'identité.
 - ✓ passeport sportif : il comporte la photo + le n° de licence.
 - ✓ autorisation parentale d'intervention chirurgicale et autorisation parentale au titre de l'Article R.232-52 du code du sport (contrôle antidopage) pour les mineurs.

↪ Classement sur le premier tir si plusieurs départs.

↪ Cette seconde compétition en salle en Deux-Sèvres sera également qualificative pour la finale du « **Défi des Maîtres** » (réservé aux archers deux-sévriens) qui aura lieu en 10 Mars 2018 et organisée par la Compagnie des Archers de l'Autize.

RESTAURATION :



Sandwichs, crêpes et gâteaux, boissons chaudes et froides

NOTA :

✂ Les inscriptions seront prises dans l'ordre de leur arrivée par téléphone ou Email. **Les personnes inscrites, ne pouvant pas venir, auront l'amabilité de le faire savoir, merci.**

INSCRIPTIONS A RETOURNER : avant le mardi 7 Novembre 2017 (20 h 00).

☎ : 05 49 66 19 49 ou 06 52 62 02 50

✉ : lesarchersdelatreuille@gmail.com



Gymnase de SAINT VARENT

**39, Avenue des Platanes
79330 SAINT VARENT**

